

## **Réunion de l'Organe de Concertation et de négociation sociale FRS/FNRS - Vendredi 14 novembre 2014**

Rapporteur : Martine Evraud

### Présences :

#### *Banc patronal*

M. Vincent Blondel, M. Albert Corhay, Mme Véronique Halloin, M. Pierre Jadoul, M. Yves Pouillet (expert), M. Jean-Christophe Renault, M. Didier Viviers, M. Alain Weymeersch

#### *Banc syndical*

CNE-CSC : Mme Catherine Delbar, Mme Florence Delmotte, Mme Martine Evraud, Mme Marie José Gama

CGSP : M. David Beljonne, Mme Corinne Gobin, Mme Sylvie Vandenheden

CGSLB : Mme Begonia Paz

### Excusés :

M. Paul Aron, M. Calogero Conti, Mme Christiane Cornet, M. Laurent Despy, Mme Michèle Lejong, M. Joan Lismont, M. Eric Perpète, Mme Annemie Schaus, M. Robert Sporken

La réunion est présidée par M Blondel.

#### *1. Approbation de l'ordre du jour*

Il est décidé de commun accord de limiter essentiellement la rencontre au premier point à l'ordre du jour portant sur la révision de la procédure d'évaluation des chercheurs permanents.

#### *2. Évaluation des chercheurs qualifiés, maîtres de recherche et directeurs de recherche*

Le Président propose d'entendre les différentes interventions par rapport à la nouvelle version du projet qui a été soumis aux organisations syndicales.

Le banc syndical fait observer que ce nouveau projet présente de nombreuses propositions d'amélioration et s'en félicite. Cependant, il subsiste de nombreux points d'ombre.

Le banc syndical s'interroge sur la procédure de finalisation de la proposition si nous arrivons à un accord ainsi que sur les délais de mise en œuvre.

Mme Halloin précise qu'il avait été envisagé une mise en place dès janvier 2015 mais que le report est accepté pour janvier 2016.

Le projet est analysé de manière systématique et point par point.

M. Blondel précise que les propositions de modifications peuvent également être envoyées directement au FNRS

### Rapport annuel

- Sous « Titre des recherches », ajouter un « champ descripteurs ».
- Au point 1. supprimer « Participations sans rôle actif » et ajouter « Organisation de colloques et de séminaires ».
- Au point 2. inclure « Entreprises » dans la note 3.

- Au point 2. créer «Projets sans financement : Collaboration dans des projets collectifs interuniversitaires », le banc syndical fait remarquer qu'au-delà des projets, une grande partie de la recherche se fait par autofinancement.
- Au point 5, la notion de « Notoriété » est mal perçue par les chercheurs. Les organisations syndicales proposent « Reconnaissance » ou « Visibilité nationale et internationale ».
 

M. Viviers s'étonne que le terme « Notoriété » soit mal perçu et rappelle sa signification positive.

Les organisations syndicales perçoivent plus de neutralité dans le terme « Visibilité nationale et internationale ».

Décision : le terme « Visibilité nationale et internationale » est acquis en remplacement de « Notoriété ».
- Mme Delbar s'interroge sur la possibilité de revenir sur un rapport annuel qui génère automatiquement le rapport quinquennal. Mme Halloin explique que les données sont extraites directement du rapport annuel pour générer le rapport quinquennal. Le chercheur ne pourra pas modifier lui-même les données, mais pourra contacter le FNRS pour opérer des modifications en cas d'erreur ou d'oubli.

### Rapport quinquennal

- La proposition de rapport quinquennal ainsi que l'exposé des motifs sont analysés point par point.
  - Les organisations syndicales demandent de reprendre, comme dans le Rapport annuel : «Projets sans financement : Collaboration dans des projets collectifs interuniversitaires ».
  - Au point 10 : supprimer le terme « productivité » et le remplacer par « activité » ; ajouter dans la parenthèse « paternité », « interruptions de carrière », « difficultés dues à la recherche elle-même ».
  - Les organisations syndicales proposent d'inclure les accords de confidentialité dans le point 11 « Commentaires éventuels ». M. Viviers propose une clause de confidentialité temporaire, tout en définissant sa temporalité. Il est proposé d'évoquer au point 11 ces accords, et de pouvoir décrire la recherche tout en n'abordant pas ses résultats.
  - En page 2 de l'exposé des motifs sous le point « Production scientifique », les organisations syndicales trouvent que les 3 catégories utilisées pour l'évaluation sont trop rigides. Mme Halloin rappelle que ces 3 occurrences existaient déjà dans l'évaluation. Mme Gama précise que les chercheurs n'étaient pas satisfaits de cette formulation. La proposition est faite de supprimer ces 3 points et de les remplacer par « Evaluation et pertinences des apports ».
  - Tripartition A-B-C. L'exposé des motifs souligne le double rôle de l'évaluation, comme instrument de valorisation des recherches et comme un moyen de tirer la sonnette d'alarme dans le cas des chercheurs en difficulté. Les organisations syndicales s'interrogent sur la pertinence du B. Elles relayent la perception des chercheurs qui voient dans ces trois occurrences un classement.

M. Viviers craint de son côté que la limitation à deux catégories plutôt que trois oriente plus facilement l'évaluation vers la catégorie la moins favorable au chercheur en cas de situation en balance.

Mme Evraud demande si le fait d'être évalué « B » n'entraîne pas une nécessité d'être classé « A » à l'évaluation suivante. M. Viviers répond par la négative.

Mme Gobin rappelle que le but de l'évaluation est de repérer les chercheurs en difficulté.

M. Renauld pense qu'obtenir un B constitue également un signal d'alarme pour le chercheur qui l'amène à réagir en lui laissant un temps de réaction.

Mme Gobin rapporte que les chercheurs perçoivent ceci comme un classement « scolaire ».

M. Viviers rappelle qu'il est également important de faire connaître au chercheur les réserves le concernant.

Il est donc proposé la tripartition suivante :

OUI

OUI avec réserves

NON

Mme Delbar s'interroge sur la capacité des commissions à réaliser ce travail en même temps que la procédure ex-ante, elle rapporte ainsi le constat des chercheurs du manque de temps des commissions pour effectuer leur travail. Mme Halloin répond que les commissions auront le temps et les moyens.

M. Viviers affirme que les commissions prennent le temps nécessaire pour traiter correctement tous les dossiers.

M. Renauld confirme qu'il consacre une semaine à temps plein pour une seule commission.

Mme Delbar demande une évaluation des commissions depuis la mise en place des évaluations ex-ante.

Mme Gobin souhaite des précisions sur le volet B. Mme Halloin rappelle que le volet B est un rapport de synthèse de la commission. Ce rapport est préparé par le rapporteur et sera soit positif, soit à discuter en commission. Le vote pourra être demandé en cas d'avis divergents.

- Au point 3.2, dans le 2<sup>e</sup> § sur la procédure mise en place en cas de dossier négatif, Mme Gobin demande quels seront les impacts, sur la carrière, d'un rapport négatif, quelle mémoire administrative sera mise en place, si le chercheur risque de se voir refuser des projets, ...

Mme Halloin précise que l'évaluation n'aura pas d'incidence sur les demandes de crédits.

Mme Delbar demande s'il y en aurait sur les demandes de promotion.

M. Viviers précise qu'il y aura un lien s'il y a convergence des experts dans les deux aspects du dossier d'un chercheur (évaluation et demande de promotion).

Mme Delbar demande si un chercheur ayant un « oui réservé » peut postuler à une promotion. M. Viviers rappelle que la promotion est un

concours qui reste indépendant de cette évaluation et qu'un A en évaluation n'induit pas un accès à la promotion.

Mme Delbar pense qu'un « oui réservé » va peut-être induire chez le chercheur une forme d'autocensure et l'empêchera de postuler à une promotion afin de ne pas gâcher une cartouche.

Mme Gobin fait remarquer que selon l'avis des organisations syndicales, la procédure enclenchée par un « NON » ne donne pas de droit de réponse au chercheur qui pourrait se faire lors d'une rencontre pour éventuellement lever un malentendu. Les organisations syndicales proposent que le chercheur puisse être entendu par des membres de la commission, c'est-à-dire un membre FNRS, un membre de l'université d'accueil, le Président de la commission, une personne au choix du chercheur. M. Jadoul s'oppose à cette proposition car la mise en place d'une commission de suivi ad hoc correspond à cela.

Mme Delmotte demande quand sera organisée cette rencontre. Mme Halloin dit que ce sera dans les mois qui suivent. Les organisations syndicales souhaitent que ce délai soit précisé.

Les organisations syndicales souhaitent que soient précisées les compétences de la commission de suivi ; elles soulignent la possibilité qu'une erreur ou qu'un malentendu ait abouti à une évaluation négative qui pourraient être élucidés lors de la rencontre, débouchant sur une révision de la première évaluation.

Mme Delbar dénonce la lourdeur de la composition de la commission de suivi qui pourrait ralentir la procédure. Mme Halloin rappelle que cela concernera toujours des cas rares. M. Viviers rappelle que les commissions de suivi ont une composition large afin d'apporter une réponse complète et adaptée.

Mme Delbar demande s'il n'est pas possible d'intégrer dans la commission deux chercheurs désignés en fonction du domaine ainsi qu'une personne au choix du chercheur. Mme Delmotte souligne que même un étudiant a le droit d'être accompagné par une personne de son choix lors d'un examen oral. M. Viviers rappelle que cette évaluation n'est pas une évaluation de sanction. Il est accordé que la réunion de la commission fera l'objet d'un procès-verbal qui sera validé par les deux parties.

Mme Gama insiste sur la distinction entre évaluation et sanction. M. Viviers précise que si le FNRS devait se fonder sur une évaluation pour donner une sanction alors il faudrait revoir l'une ou l'autre disposition de l'évaluation ce qui n'est pas le cas. M. Viviers avance l'importance de bien séparer évaluation et procédure disciplinaire.

Mme Delbar souhaite que la clarté soit faite sur une éventuelle procédure disciplinaire et que si celle-ci devait exister alors il est primordial qu'elle soit clairement écrite.

Les organisations syndicales souhaitent savoir qui seront les 4 membres de l'université d'accueil. M. Viviers souligne l'importance de maintenir sur ce point une certaine souplesse. Il précise que le Vice-Recteur à la recherche sera présent au vu de ses engagements institutionnels de même que le chef de service du chercheur, le Doyen de sa faculté et le Président

du département. La position de ces membres doit être plus institutionnelle que scientifique. Mme Delbar marque l'importance d'une information au chercheur quant à cette composition. Mme Halloin confirme que le chercheur sera informé.

- Période transitoire : qu'en sera-t-il des années sans évaluation ? Mme Delmotte précise que les chercheurs engagés comme elle en 2009-2010 n'ont jamais remis de rapport quinquennal. Que signifie dans ce cas « période transitoire » ? Comment sera rempli le rapport quinquennal ? Tous les rapports annuels de la période devront-ils être remplis à nouveau selon la nouvelle procédure ? Quand le rapport quinquennal devra-t-il être remis ?

Mme Halloin convient que ce n'est pas clair et que ce sera précisé individuellement à chaque chercheur. Pour les évaluations annuelles non faites, les données seront introduites manuellement dans l'évaluation quinquennale et chaque information individuelle sera précisée à chaque chercheur.

- Mme Gobin demande que le curriculum vitae du chercheur soit joint au rapport quinquennal. La demande est acceptée.
- Mme Delbar demande que la procédure d'évaluation soit elle-même évaluée dans 5 ans. La demande est acceptée.
- Mme Evraud demande quelle sera la date annuelle du dépôt de l'évaluation. Il serait préférable d'harmoniser les dates du rapport annuel et du rapport quinquennal au 15 janvier. La demande est acceptée.

○

### 3. Divers

- Mme Delmotte relaye le souhait des chercheurs de rencontrer les équipes du FNRS ainsi que leurs pairs. Mme Halloin est également sensible à cette demande et une rencontre sera programmée.